

République Française
Département des Pyrénées-Atlantiques



ARRÊTÉ

DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE

N° 098/2026

Objet : Délégation de fonction et de signature à Monsieur Frédéric BILLARD, 4^{ème} Adjoint

Le Maire de BOUCAU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu le procès-verbal en date du 29 mars 2026 portant élection et installation de Monsieur Frédéric BILLARD en qualité de quatrième Adjoint ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour la bonne administration de la Commune, de déléguer à Monsieur Frédéric BILLARD les attributions relatives à l'Aménagement, aux Mobilités et aux Travaux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de fonction est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à Monsieur Frédéric BILLARD, quatrième Adjoint, dans les domaines de l'Aménagement, aux Mobilités et aux Travaux.

Il assurera notamment les affaires et actions relatives :

- à la gestion de l'urbanisme réglementaire, opérationnel et prospectif ;
- aux autorisations d'urbanisme et de changement d'usage ;
- à l'aménagement et à l'entretien de la voirie communale ;
- au suivi des chantiers en lien avec les services techniques ;
- à la politique de gestion du patrimoine immobilier public et privé de la ville ;
- à la mise en conformité des bâtiments publics ;
- aux autorisations de travaux dans les Etablissements Recevant du Public (ERP).

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à l'intéressé aux fins de signer tout acte ou document relatif aux champs de compétences cités à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, notifié à l'intéressé, et transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques.

ARTICLE 4 : En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Pau (par dépôt sur place voie postale ou voie dématérialisée www.telerecours.fr) dans le délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Notifié le : 02/04/2026

BOUCAU, le 01/04/2026

Le Maire



Monsieur Mathieu HORN